

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE CHATEAUFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020/53**

Date de
convocation et
d'affichage de
l'ordre du jour :
3 juillet 2020

Objet : motion contre la déclaration d'utilité publique modificative concernant le projet de la ligne 18 du réseau de transport du Grand Paris Express.

L'an deux mille vingt, le huit juillet à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur BERQUET Patrice, Maire.

Nombre de
conseillers en
exercice : 15

Étaient présents : M. P. BERQUET, Mme P. GISLE, M. E. DUPONT, Mme S. MURGADELLA, M. Y. GOUNOT, M. E. NIVET, Mme F. FORZANI, M. B. LERISSON, Mme N. THERRE, M. C. JOYAU, M. G. CASSEZ, Mme A. MONY-DECROIX, Mme A. BODIN, Mme C. LATRACE, M. Y. LAVIALLE.

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme S. MURGADELLA.

-Pour : 15

-Contre : 0

-Abstention : 0

NPPV : 0

Pour faire suite au maintien du métro sur viaduc d'une partie de la ligne 18 sur le territoire de leur commune, les membres du conseil municipal de Châteaufort ont souhaité voter une motion qui sera publiée dans le registre d'enquête afin de réaffirmer le désaccord de la commune.

Considérant que la variante de tracé retenue pour ce métro dans le dossier d'enquête publique est celle en aérien (viaduc) sur 14 kilomètres (dossier d'enquête publique, pièce G-2, scénario 2.1 pages 162-163),

Considérant les nuisances sonores induites d'une part par le passage de métro toutes les 3 à 4 minutes avec un niveau sonore de 67 db (dossier d'enquête publique, pièce G.3, page 42) et d'autre part par les flux de véhicules se rendant aux gares,

Considérant la nuisance visuelle d'un viaduc pouvant culminer à 10 mètres de hauteur sur des piliers implantés tous les 35 mètres et cela au milieu des terres agricoles (dossier d'enquête publique, page 25, pièce G-2),

Considérant l'absence d'études sur les alternatives proposées, tel que le remplacement du TCSP par un Tramway qui conduirait à la suppression de la ligne 18 et permettrait de réaffecter ainsi entre 10 et 14 hectares aux agriculteurs,

Considérant le commentaire émis dans l'enquête publique « sera peut-être au centre d'un développement urbain important dans quelques années » incompatible avec la zone ZPNAF,

Considérant un contexte récent de crise sanitaire, sociale et environnementale qui a démontré la nécessité de conserver des lieux de production et d’approvisionnement de proximité,

Considérant que les communes présentes sur le tracé prévu entre Palaiseau et Magny-les-Hameaux ne doivent pas subir sur leur territoire les contraintes économiques dues à la construction de gares supplémentaires en amont du parcours,

Considérant qu’il est toujours temps d’examiner le remplacement de la ligne 18 sur le tracé entre Massy et Versailles en le remplaçant par un Tramway qui pourrait desservir l’ensemble des communes et des pôles d’activités,

Considérant que la Société du Grand Paris n’a pas pris en compte les autres moyens de transports possibles,

Considérant que les études réalisées depuis des années démontrent que cette ligne ne répond pas aux besoins de déplacement sur le plateau de Saclay

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité :

- **DEMANDE** d’une réunion publique.
- **DEMANDE** l’abandon du choix du scénario 2.1 au profit d’un scénario alternatif souterrain ou en tranchée (2.2, 2.3 ou nouveau scénario à étudier).
- **DEMANDE** l’enfouissement ou la mise en tranchée couverte du métro si cette tranche de la ligne 18 devait se réaliser.
- **DEMANDE** les études démontrant la rentabilité du projet.
- **DEMANDE** l’étude d’un projet global structurant, du doublement de la RD36, du TCSP et de la ligne 18.

Fait et délibéré à Châteaufort, le 8 juillet 2020.

Le Maire,

Patrice BERQUET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l’objet d’un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.